

**Séance du Conseil Municipal du 15 mai 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quinze mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Dominique DHUMEAUX, Maire.

**Étaient présents :** MM. DHUMEAUX Dominique, BERGUES Philippe, GAUTIER Gérard, NICOLLE Laurent, PORCHER Patrick, Mmes BOUCHER Christine, GUÉRIN Yolande, LE BLAY Marion, PAVY Jocelyne

**Absents :** Mme PAVY Virginie, MM. HARDONNIERE Patrice, FAJOLE Didier, BARILLEAU Maxime

**Date de convocation :** 07 mai 2019

**Nombre de membres :**

En exercice	13
Présents	9
Votants	8

M. Patrick PORCHER a été élu secrétaire de séance.



**Approbation du compte-rendu de la séance du 10 avril 2019**

Le président donne lecture du compte-rendu de la séance du 10 avril 2019. Il demande si ce dernier appelle à des observations. Aucune remarque n'étant faite, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.



**Ordre du jour**

Le Président rappelle l'ordre du jour de la séance de ce soir et demande si le conseil souhaite ajouter d'autres points.

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour l'autorisation du conseil pour signer une nouvelle convention avec l'entreprise LAFARGE. Il est également proposé d'aborder l'installation d'un distributeur de pain.

Madame Christine BOUCHER souhaite donner une information concernant l'association US FERCE. Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent les modifications à l'ordre du jour.



**Décisions Municipales dans le cadre de la délégation du Maire (19.36)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

**Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

**Vu** la délibération n°14.36 en date du 4 avril 2014 par laquelle le conseil municipal a délégué à son Maire et pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions,

**Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- 1. renoncement au droit de préemption sur la parcelle cadastrée section C numéro 762, sise à Fercé-sur-Sarthe, 3 chemin du Bordage appartenant à Monsieur et Madame TALBOURDET Christian.

////////////////////////////////////

**Panneaux solaires : réflexion sur l'implantation de panneaux solaires au plan d'eau de la carrière**

Une entreprise a contacté la mairie afin d'évoquer un projet d'installation de panneaux solaires au plan d'eau de la carrière. La société est intéressée par cet emplacement pour plusieurs raisons : ancien terrain de carrière, surface assez grande, raccordement possible à la ligne 20 000 volts sous la RD 79.

Monsieur Dhumeaux demande à l'équipe municipale si la commune doit poursuivre la démarche pour développer ce projet ou si elle doit dès maintenant informer l'entreprise qu'elle n'est pas intéressée par le projet afin de conserver l'idée de base : le développement du plan d'eau de la carrière en une base de loisirs/pêche.

Est-il envisageable d'établir ces deux activités sur le même emplacement ?

Le Maire précise qu'un cahier des charges encadre le projet d'implantation de panneaux solaires.

Le conseil municipal souhaite développer la réflexion autour des panneaux solaires afin d'obtenir des informations sur les conditions financières, l'aménagement paysager...

////////////////////////////////////

**Renouvellement de la ligne de trésorerie (19.37)**

Après avoir pris connaissance de la proposition présentée par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour la ligne de crédit,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- **décide** de demander le renouvellement à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, de la ligne de trésorerie dans la limite de 120 000 euros, aux conditions suivantes :  
Durée : 12 mois  
Taux : EURIBOR 3 MOIS MOYENNE (Index variable et floré à 0 de Mars 2019 : -0,308 %) + 1,30% soit un taux minimum de 1,30%  
Nature de taux : variable

Facturation : trimestrielle des intérêts par le principe du débit d'office

Commission d'engagement : 0,30 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de trésorerie)

- **prend** l'engagement, au nom de la commune, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ;
- **prend** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Dominique DHUMEAUX, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

//

**Contrat de fournitures au restaurant scolaire – année scolaire 2019-2020 (19.38)**

Le Maire propose au conseil municipal de travailler avec Monsieur MICHEL Charly, charcutier à Noyen-sur-Sarthe pour la fourniture des repas au restaurant scolaire à compter du lundi 2 septembre 2019 et ce pour l'année scolaire 2019/2020. Il est proposé un prix de repas à 4,15 € TTC pour un enfant et 4,77 € TTC pour un adulte.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, l'équipe municipale **décide** :

- de **confier** la confection des repas à Monsieur MICHEL Charly, charcutier à compter du 2 septembre 2019.
- **d'accepter** les tarifs indiqués ci-dessus.
- de **donner** toutes délégations utiles au Maire pour l'exécution de la présente décision notamment la signature du contrat, joint en annexe de la délibération.

//

**Tarifs de l'accueil périscolaire (19.39)**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil périscolaire pour l'année scolaire 2019/2020 à savoir :

QUOTIENT FAMILIAL	ACCUEIL PERISCOLAIRE	
	La demi-heure	1/4 heure supplémentaire
moins de 680 €	0,75 €	5,61 €
681 à 1050 €	0,80 €	
1051 € et plus	0,85 €	

*Toute demi-heure entamée est due.*

//



Le conseil municipal ne souhaite pas ajouter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance. Son avis est donc réputé favorable.

➤ **Séance du conseil communautaire**

La séance du conseil communautaire se déroulera jeudi 16 mai 2019 à 20h30 à la Maison du Temps Libre.

➤ **Invitations**

Diverses invitations sont communiquées au conseil municipal.

➤ **Mutuelle communale – AXA**

Une seconde réunion de présentation de la mutuelle communale par AXA se déroulera le mardi 11 juin 2019 à 18h30 à La Maison pour Tous.

➤ **Elections européennes 2019**

Le tableau des permanences est mis à jour.

➤ **Distributeur de pains**

Les échanges entre la boulangerie de Chemiré-le-Gaudin et la mairie se poursuivent sur la possibilité d'installer un distributeur de pains : le branchement électrique et diverses conditions sont évoqués.

➤ **Associations**

L'assemblée générale de l'US FERCE se déroulera le vendredi 14 juin à 20h30 à la Maison du Temps Libre.

Monsieur Gérard GAUTIER informe le conseil qu'un problème électrique dû à une surcharge sur la ligne s'est produit lors du concours de pétanque, le dimanche 5 mai 2019.

➤ **KARÄFON**

Les flyers pour la venue de KARÄFON sont arrivés en mairie. Ils seront prochainement distribués dans les boîtes aux lettres.

Il est demandé au conseil de réfléchir pour l'hébergement de l'équipe.

➤ **« PARLONS INFO » - débat Radio France**

Le mercredi 22 mai à 18h30 à la Maison du Temps Libre se déroulera un débat sur le thème « Parlons Info ». Organisé par Radio France en partenariat avec Le Maine Libre, l'événement est ouvert à tous. Une communication sera faite à ce sujet.

Date du prochain conseil municipal :

- Mercredi 12 juin à 19h30.

**La séance est levée à 21h45.**

////////////////////////////////////

**Ce compte-rendu comporte les délibérations numérotées de 19.36 à 19.41.**

M. DHUMEAUX Dominique	M. BERGUES Philippe	M. GAUTIER Gérard	M. NICOLLE Laurent
M. HARDONNIERE Patrice	M. FAJOLE Didier	Mme GUERIN Yolande	Mme LE BLAY Marion
ABSENT	ABSENT		
Mme BOUCHER Christine	M. BARILLEAU Maxime	Mme PAVY Jocelyne	M. PORCHER Patrick
	ABSENT		
Mme PAVY Virginie			
ABSENTE			